

ACTION URGENTE

VIÊT-NAM. GRÈVE DE LA FAIM D'UNE BLOGUEUSE EMPRISONNÉE

La blogueuse vietnamienne Ta Phong Tan, qui purge une peine de 10 ans d'emprisonnement, mène une grève de la faim depuis le 13 mai dernier pour protester contre le traitement qui lui est infligé par les gardiens. Elle semble être en mauvaise santé.

La prisonnière d'opinion Ta Phong Tan est détenue à la prison n° 5 dans le district de Yen Dinh, dans la province de Thanh Hao (centre-nord du Vietnam). Il semble qu'elle mène sa troisième grève de la faim pour protester contre les mauvais traitements que les gardiens lui infligent, ainsi qu'à des prisonniers politiques. Cette femme a été détenue à l'isolement pendant plusieurs mois dans une cellule sans fenêtre. Elle souffre d'arthrose, de douleurs à l'estomac et d'hypertension. Selon ses proches, qui ont pu lui rendre visite le 3 juin dernier, elle est « très faible » et son état de santé s'est sérieusement dégradé.

Ta Phong Tan est une ancienne policière et la cofondatrice du Club des journalistes libres du Vietnam, organisation indépendante créée en septembre 2007 pour encourager la liberté d'expression et les alternatives aux médias contrôlés par l'État. Elle est bien connue pour son blog *Conglysuthat* (« Justice et vérité »), sur lequel elle publie des articles portant sur différents thèmes, comme l'injustice sociale, les atteintes aux droits humains et la souveraineté nationale. Arrêtée en septembre 2011, Ta Phong Tan a été jugée le 24 septembre 2012 en même temps que deux autres blogueurs et cofondateurs du Club, qui ont été relâchés depuis : Phan Thanh Hai, alias Anh Ba Sai Gon, et Nguyen Van Hai, alias Dieu Cay. Ta Phong Tan a été déclarée coupable de « diffusion de propagande » contre l'État en vertu de l'article 88 du code pénal vietnamien, et condamnée à une peine de 10 ans de prison assortie d'une assignation à domicile pendant trois ans au moment de sa libération.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en anglais, en vietnamien ou dans votre propre langue :

- exhortez les autorités à libérer Ta Phong Tan immédiatement et sans condition car il s'agit d'une prisonnière d'opinion, détenue seulement pour avoir exercé pacifiquement son droit à la liberté d'expression ;
- priez-les instamment d'enjoindre aux autorités de la prison de prendre des mesures immédiates au vu des allégations formulées par cette femme, ce qui la conduirait à cesser sa grève de la faim ;
- appelez-les à veiller à ce qu'elle bénéficie sans délai des soins médicaux dont elle a besoin et qu'elle soit traitée conformément à l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 20 JUILLET 2015 À :

Ministre de la Sécurité publique

Gen Tran Dai Quang
Ministry of Public Security
44 Yet Kieu Street, Hoan Kiem District
Ha Noi, Viêt-Nam

Courriel : via

http://www.mps.gov.vn/web/quest/contact_english

Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Ministre des Affaires étrangères

Pham Binh Minh
Ministry of Foreign Affairs
1 Ton That Dam Street, Ba Dinh district
Ha Noi, Viêt-Nam

Fax : + 844 3823 1872

Courriel : bc.mfa@mofa.gov.vn

Formule d'appel : *Dear Minister, /*
Monsieur le Ministre,

Copies à :

Ministre de la Justice

Ha Hung Cuong
Ministry of Justice
60 Tran Phu Street, Ba Dinh district
Ha Noi, Viêt-Nam

Fax : + 844 627 3959

Courriel : botuphap@moj.gov.vn

Veuillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques du Viêt-Nam dans votre pays (adresse/s à compléter) :

Name, Address 1, Address 2, Address 3, Fax number

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

ACTION URGENTE

VIÊT-NAM. GRÈVE DE LA FAIM D'UNE BLOGUEUSE EMPRISONNÉE

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Ta Phong Tan a été appréhendée en septembre 2011 et placée en détention sans avoir de contacts réguliers avec sa famille et son avocat. Sa mère Dang Thi Kim Lieng est morte après s'être immolée par le feu devant les bureaux du Comité populaire local le 30 juillet 2012, pour exprimer son désespoir au vu des actes de harcèlement commis par les forces de sécurité à l'encontre de cette famille. Ta Phong Tan a appris ce qu'il s'était passé mais n'a pas été autorisée à se rendre aux funérailles.

Cette femme était détenue depuis 12 mois au moment de son procès devant le tribunal populaire d'Ho Chi Minh-Ville, le 24 septembre 2012, ce qui constitue un délai supérieur à ce que prévoit le droit vietnamien. L'audience, qui n'a duré que quelques heures, ne répondait pas aux normes d'équité des procès. Seuls trois témoins sur les neuf convoqués étaient présents et la plaidoirie de l'avocat de la prévenue a été interrompue, ce qui bafoue le droit à une défense adéquate. Les amis et partisans de la blogueuse, dont des membres de sa famille, ont été harcelés, arrêtés arbitrairement et agressés pour les empêcher d'assister au procès, dont des moments ont été diffusés sur une chaîne nationale.

La prison où se trouve Ta Phong Tan est située à 1 700 kilomètres de la province de Bac Lieu, où vit sa famille, ce qui rend les visites difficiles.

Le Viêt-Nam est partie au Pacte international relatif aux droits civils et politiques, qui garantit le droit à la liberté d'expression, d'association et de réunion. Pourtant, ce droit fait l'objet d'une forte restriction en droit et en pratique dans ce pays. Des articles du code pénal de 1999 portant sur la sécurité nationale et formulés en termes vagues sont fréquemment utilisés pour ériger en infraction des opinions ou activités pacifiques dissidentes. Les personnes qui prônent un changement politique pacifique, critiquent les politiques gouvernementales ou appellent au respect des droits humains sont souvent prises pour cible. L'article 88 du code pénal (« diffusion de propagande » contre l'État) est souvent employé pour arrêter, juger et emprisonner des dissidents pour leur militantisme pacifique, comme les blogueurs, les militants luttant pour les droits du travail, les droits fonciers ou la justice sociale, les adeptes de certaines religions, les défenseurs des droits humains, et même certains paroliers.

Au Viêt-Nam, les conditions de détention sont misérables, la nourriture et les soins médicaux qui y sont fournis ne respectant pas l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus et d'autres normes. Les prisonniers d'opinion sont détenus à l'isolement comme punition, parfois pendant de longues périodes. Ils sont également victimes d'autres mauvais traitements, notamment des passages à tabac par des codétenus sans que les gardiens de prison n'interviennent. Certains sont fréquemment transférés d'une prison à une autre, bien souvent sans que leurs familles en soient informées.

Nom : Ta Phong Tan
Femme

AU 128/15, ASA 41/1827/2015, 8 juin 2015